



Resiliation bail meublé

Par **Poppy06**, le 12/09/2024 à 22:27

Bonjour,

nous avons un studio meublé à la location depuis 2019, notre locataire est aujourd'hui âgée de 66 ans. Au début elle a eu quelques impayés qui ont nécessité la mise en place d'un plan d'apurement et le versement en direct de l'aide au logement depuis octobre 2020. Depuis elle est à jour des règlements. Mon mari et moi envisageons de nous séparer et sommes propriétaires à 50/50. Quelque délai de prévenance devons nous respecter et surtout vu qu'elle a plus de 65 ans qu'est-ce que cela implique ?

en vous remerciant pour votre réponse

cordialement

sophie

Par **Pierrepauljean**, le 12/09/2024 à 23:06

bonjour

voici le lien concernant les modalités en fonction de l'age et des revenus

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=>